Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE
XXIVe Année.

15 SEPTEMBRE 1888.
No 18.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Un instituteur sous le régime helvétique. — Chronique fribourgeoise. — Les courses scolaires (fin). — **Vaud :** Correspondance. — **Genève :** Les travaux manuels dans les écoles de Genève. — PARTIE PRATIQUE : Questions d'examens.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA SUISSE ROMANDE

Un instituteur sous le régime helvétique.

En parcourant, aux archives fédérales, les nombreux volumes relatifs au régime helvétique ou unitaire, j'ai été surpris d'y découvrir un certain nombre de lettres d'un nommé Reymond, originaire du Chenit, au canton de Vaud, mais instituteur à Môtiers dans le Vully fribourgeois, depuis les derniers mois de l'année 1799, et dont l'existence offre quelque chose d'aventureux et de pathétique qui contraste avec les destinées ordinairement prosaïques de la vie d'un magister de village. Sur deux points cependant, les destinées des instituteurs de l'époque dont il est ici question, et celles du pauvre Reymond, s'accordent; c'est leur position gênée et besoigneuse, surtout lorsqu'il s'agit d'un régent père de famille et plus riche d'enfants que de biens fonds ou autres. Un autre trait d'analogie est celui que l'école de Môtiers offrait avec tant d'autres à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. Les détails que nous donne à ce sujet la corres-

pondance de Reymond sont bien tristes, mais faits, semble-t-il, pour exciter l'intérêt des amis de l'instruction publique non seulement dans le canton de Vaud, mais aussi dans les autres, ceux de langue française surtout.

Nous voyons d'abord, par une lettre sans date, que Reymond avait espéré obtenir une place qu'il ne désigne pas à Berne. Elle lui manqua. Il se vit alors réduit *par le désespoir à accepter la régence de Môtiers.*

J'y arrivai, dit-il, par le froid le plus vif. La pension n'est que de sept batz par jour, et avec cela il faut acheter le pain et le bois nécessaires pour neuf personnes, et cela dans un endroit qui ne présente aucune ressource à côté de ma vocation, ni apparence de pouvoir occuper mes enfants. J'ignore encore ce que nous deviendrons. Nous souffrons cruellement. Ma femme s'anéantit, et dans cette extrémité je n'ai pour consolation que les cris des victimes de notre union qui me déchirent les entrailles. Qu'avons-nous fait pour mériter un sort si cruel? Je n'en sais rien, ma conscience est bien calme. Je ne la consulte jamais sans en tirer quelque soulagement à mes peines, et comme un autre Job, j'invoque l'examen du scrutateur des cœurs. Mais qu'importe, en ces jours malheureux où rien n'est imputé à crime, que la vertu et l'indigence!

J'ai environ 80 élèves qui sont entièrement bruts; cette école ayant été entièrement négligée, jugez de ma tâche. Je pourrais la remplir. Mais il faudrait que cet ouvrage procurât au moins du pain. On paraît savoir apprécier mes services. On manifeste de la satisfaction, même un certain plaisir, que le choix soit tombé sur moi. Mais ce peuple est extrêmement dur et grossier. Je n'y serai que momentanément. (Lettre du 16 janvier 1800.)

Dans une autre missive sans date, on lit :

Malgré une nourriture qui ne nourrit pas, mais qui ne fait qu'éloigner le plus grand des biens, la mort, j'ai pu cependant conduire une école nombreuse, de manière qu'on connaît la différence. Les enfants surtout le sentent bien et j'en suis aimé. Mais dans ce canton (Fribourg) on n'est pas assez secondé et la négligence des parents n'est pas assez réprimée.

Nous sommes tous maladifs. Je crains de perdre la malheureuse compagne de mon infortune. Ce serait le plus grand, le plus terrible de mes malheurs. Je crains bien que l'importance et la multiplicité des affaires ne permettent pas qu'on lise ma pétition.

Après cette peinture désolée et navrante des privations dont souffrait la famille Reymond, vient la description de l'école, sur laquelle l'extrême pénurie du régent vient encore projeter des ombres.

Informé de la misérable situation de Reymond, le ministre des arts et sciences de la république helvétique, Albert Stapfer, lui avait alloué un secours de cent francs. Reymond le remercie avec effusion : « Le feu de la reconnaissance brûlera dans mon cœur tant que je vivrai. » Mais l'allégement n'est que passager; il est facile de s'en faire une idée,

quand on se rappelle les neuf enfants de Reymond et sa femme maladive.

Plus loin, Reymond revient sur ses malheurs et parle d'une pétition où il sollicitait un nouveau secours.

Le 3 octobre 1800, le Conseil exécutif de la république helvétique, qui avait succédé au Directoire après la chute de Laharpe, envoyait à Reymond une *douceur* de 50 fr., « connaissant les malheurs et la probité de ce régent, » et les lui faisait tenir par la Chambre administrative du canton de Fribourg. Le ministre des sciences est prié de lui procurer une place plus avantageuse. La lettre est signée de Dolder et Mousson.

Un des amis et protecteurs de Reymond était le citoyen vaudois Rapin, pasteur de l'Eglise française à Morat, et l'un des commissaires d'école les plus actifs du régime helvétique. On trouve l'éloge de Reymond dans plusieurs des rapports qu'il adressait au chanoine et archidiacre Fontaine, qui pendant toute la durée du régime helvétique dirige l'instruction publique dans le canton de Sarine et Broye. « Rey» mond, écrivait le pasteur Rapin. a mis sur un bon pied » l'école de Môtiers; elle avait été très négligée. Les régents » de notre canton sont en général mal payés. La régence de » Môtiers est une des meilleures; elle vaut annuellement dix » louis à celui qui la dirige, mais elle est aussi une des plus » pénibles, et Reymond est un de nos bons régents [1]. »

Plus loin, M. Rapin parle du traitement de quinze louis dont jouissait Reymond comme d'une faible ressource pour l'entretien d'une nombreuse famille.

Il y a dans l'histoire de Reymond un incident dramatique et quelque peu mystérieux. Ce n'est ni plus ni moins qu'une condamnation à mort prononcée en France. Il dit qu'ayant été chargé de porter une correspondance dont il ne connaissait pas le contenu, il avait été arrêté et condamné et aurait subi le dernier supplice s'il n'avait été délivré la veille, mais au prix de son avenir dont il avait payé ce service. Ses efforts pour obtenir une indemnité étaient restés vains. « Mon his» toire est inique et elle est de nature à révolter toutes les » âmes tant soit peu justes et honnêtes. »

On voudrait plus de détails. Où avait-il été arrêté et condamné? Quels étaient ces papiers dont il était porteur? Mais nous n'avons pas pu éclaircir ces questions.

[1] Rapin au chanoine Fontaine, vice-président du Conseil d'éducation du canton de Fribourg, 7 mai 1801.

Quand on est malheureux, on voit tout en noir. Reymond fait un tableau du Vully qui n'est pas flatteur. Il prétend que la population a les vices des peuples civilisés avec l'ignorance du villageois isolé.

L'éducation tient naturellement une place dans sa correspondance. Reymond se défend d'être de ces régents qui chargent la mémoire aux dépens de l'intelligence, du goût et de la raison, de ces instituteurs dont le savoir consiste à faire apprendre beaucoup de choses par cœur sans les expliquer. « Je cherche, dit-il, à faire comprendre à mes élèves les ter- » mes de leur langue française pour laquelle on n'a pas de » goût ici et dont l'ignorance est un grand obstacle. Je tra- » vaille à leur donner une bonne prononciation et à les accou- » tumer à s'exprimer avec facilité. » (Lettre du 7 avril 1801.)

Mais le Vully avait ses obscurants qui voyaient de mauvais œil toute innovation. « Ces ennemis du progrès me haïssent » et se moquent de mes efforts. » Cet homme, maltraité par le sort, était tenté de devenir misanthrope, d'ami des hommes qu'il était par nature. Un de ses neuf enfants était mort. Mais il lui en restait huit. Depuis le commencement de son union, il n'en avait pas eu moins de dix-huit. Aussi, touché de sa situation, le Conseil exécutif lui votait encore, le 1er mars 1801, la gratification de cent francs.

Le sort des pasteurs n'était à cette époque guère plus enviable que celui des régents; la Révolution les avait privés de leurs ressources. Lorsque la route du grand marais se trouvait impraticable, M. Rapin était obligé de prendre le lac pour aller visiter les écoles de Sugiez, Môtiers, Nant, Praz. La demande d'une indemnité de vingt-cinq livres, que formulait le commissaire d'école, soulevait des difficultés, parce que les autres commissaires n'en demandaient pas.

A la fin, l'indemnité fut accordée par le Conseil exécutif, mais sans engagement pour l'avenir. « Si vous ne pouvez » supporter cette charge, écrivait le ministre des sciences à » M. Rapin, j'engagerai le Conseil d'éducation à nommer » un second commissaire pour la partie située de l'autre côté » du lac. »

La position des collègues de Reymond dans le Vully offrait encore moins d'avantages que la sienne. L'instituteur de Praz et Chaumont, par exemple, n'avait que cinquante écus bons (de 28 batz) avec un petit jardin et une chenevière, bien que son école ne comptât pas moins de 140 enfants. Ce vieil ins-

tituteur, âgé de 73 ans, ayant pris sa retraite, le Conseil d'éducation de Fribourg propose au Conseil exécutif de lui allouer 64 francs, formant la demi-pension.

ALEXANDRE DAGUET.

Chronique fribourgeoise.

Cours normal des travaux manuels à Fribourg. — L'Ecole professionnelle.

Le 4e cours des travaux manuels, commencé à Fribourg le 15 juillet, s'est clos le 11 août. Il a été suivi par 65 instituteurs (21 de Fribourg même, 10 Bernois, 5 Genevois, 3 Vaudois, 2 Neuchâtelois, 8 Bâlois de la ville, 4 St-Gallois, 2 Thurgoviens, 2 Argoviens, 1 Soleurois, 2 Tessinois, 4 Italiens, 1 Roumain). — M. Rudin de Bâle-Ville dirigeait le cours, avec la coopération de sept maîtres pour les divers ateliers où l'on travaillait le bois, le fer, le carton.

L'auteur de ces lignes, passant par Fribourg, a eu l'occasion de voir à l'œuvre une partie de ces travailleurs et a été frappé du sérieux et de l'entrain qui régnaient dans les salles de la Grenette, ainsi que des nombreux produits sortis des mains habiles des participants.

Ce cours s'est terminé par l'exposition des travaux exécutés pendant la durée du cours. Un banquet très animé a suivi la clôture. Le Conseil d'Etat, Mgr l'évêque et le Conseil communal avaient envoyé des vins d'honneur. « Il n'y a qu'une voix, dit le *Pionnier* de Berne, parmi les par-
» ticipants pour louer la courtoisie et l'hospitalité des Fribourgeois envers
» leurs hôtes. » « Ce cours normal de Fribourg, dit la même feuille, fait
» faire un pas décisif à la propagation des travaux manuels dans la Suisse
» romande. »

Aussi, au banquet que le gouvernement a donné aux participants, des paroles enthousiastes se sont-elles fait entendre et on a paru regretter que les instituteurs de la Suisse romande ne sympathisent pas davantage avec leurs collègues de Fribourg. Mais si ce dernier canton est isolé des cantons voisins, on oublie que c'est lui qui l'a voulu en fondant en 1873 un Sonderbund pédagogique. Et dernièrement encore, le gouvernement de Fribourg ne refusait-il pas de favoriser de ses subsides la réunion du Congrès romand qui devait se réunir à Fribourg après avoir siégé dans le Jura? C'est encore par une politique du même genre que l'Etat de Fribourg a refusé de souscrire pour le monument de Pestalozzi, alléguant, ce que nous avons démontré être erroné, que Fribourg avait de ses ressources propres élevé une statue au P. Girard.

Nous avons reçu de Fribourg le compte-rendu de l'Ecole secondaire professionnelle qui en est à sa troisième année. Elle a compté 13 élèves dans le premier cours et 3 dans le second.

M. l'ingénieur Gremaud, qui est le promoteur de cette utile institution, dans un rapport clair et précis, nous fait connaître ses vues sur la direction à donner à cet établissement, pour lequel il réclame avec raison une tendance *intuitive* en rapport avec le but technique qu'on s'est proposé dans la fondation de l'Ecole.

A. D.

Les courses scolaires et leur importance pédagogique.

(Dédié aux jeunes instituteurs.)

(Suite et fin.)

IV. LES INCONVÉNIENTS.

Les courses scolaires présentent, comme nous l'avons vu, des avantages remarquables, aussi nombreux que variés ; elles offrent quelques dangers qui, dans bien des cas, peuvent être évités ou du moins atténués ; ces derniers ne constituent d'ailleurs qu'une éventualité plus ou moins probable et jamais une certitude. D'où vient donc que les courses scolaires sont si peu en honneur et si peu pratiquées chez nous ? D'où vient que bien des classes n'en font jamais, et que la presque totalité des autres classes n'en font qu'une seule, à la fin de l'année scolaire ? C'est probablement parce que ces courses n'offrent pas seulement des avantages, mais aussi des inconvénients réels. Examinons donc jusqu'à quel point ces derniers peuvent contrebalancer les premiers.

L'un de ces inconvénients, c'est une *perte de temps* pour l'instituteur qui entreprend une course scolaire pendant son après-midi de congé.

Je dois avouer que cet inconvénient me paraît sérieux ; un instituteur marié, père de famille, sans fortune, doit consacrer son temps à ceux qu'il a mission d'élever et d'entretenir, et nous savons tous que le seul traitement d'un instituteur primaire suffit très rarement pour élever une famille ; il faut donc chercher des leçons particulières, des cours spéciaux à donner dans d'autres classes que la sienne, des travaux de bureau à exécuter en dehors des heures des leçons ; toutes ces occupations tombent souvent sur l'après-midi de congé ; pour d'autres, ces heures sont consacrées à la culture d'un petit jardin ou à telle ou telle autre occupation.

Je constate cependant que les instituteurs célibataires, ainsi que ceux qui ont quelque fortune, n'ont pas de peine à consacrer quelques heures par ci par là à faire une promenade avec leurs élèves ; et je me permettrai de dire ensuite à chacun : Essayez ! essayez de faire, dans l'intérêt de vos élèves comme dans votre propre intérêt, quelques courses scolaires dans les environs de votre localité ; je suis persuadé que les heureux résultats qui ne tarderont pas à se faire sentir vous engageront à poursuivre l'expérience.

Il ne faut faire excès de rien, pas même de travail ; nous savons tous ce que notre profession réclame de tension d'esprit, de surveillance incessante, de fatigue physique et intellectuelle ; nous savons tous que l'air d'une salle d'école n'est pas le meilleur qui se puisse respirer ; nous savons aussi que le moyen d'obvier à ce double inconvénient n'est pas de sortir de sa salle d'école pour aller s'enfermer ailleurs et y retrouver un travail attachant ; nous savons tous enfin que nous devons songer à notre propre santé et à notre conservation personnelle, dans notre intérêt comme dans l'intérêt de nos familles. Voilà, ce me semble, plusieurs raisons qui devraient engager les membres du corps enseignant à mettre nettement de côté tout travail pendant les après-midi de congé de la belle saison. Ils seront les premiers à en profiter, et ils en feront profiter leurs élèves en même temps.

Et d'ailleurs, quand on voit tout ce qu'on peut retirer des courses scolaires, quand on constate tous les bienfaits qui en découlent ; quand on considère tous les heureux résultats qu'elles produisent pour la santé des enfants, pour leur développement intellectuel et leur éducation morale ; quand on voit tous ces petits hommes, heureux et contents, s'attacher à

leur maître, l'aimer et le remercier ; quand on entend les parents se joindre à leurs enfants pour exprimer toute leur gratitude à l'instituteur, on ne songe pas à regretter la peine que l'on s'est donnée, ni le temps que l'on a consacré pour une course scolaire, je vous l'affirme. Le maître se trouve alors suffisamment récompensé, sans compter qu'il s'est facilité la discipline dans sa classe, qu'il s'est fait du bien à lui-même et qu'il va reprendre avec plus de courage ses occupations journalières.

Le second inconvénient qui empêche souvent les instituteurs de faire des courses scolaires, c'est la terrible *responsabilité* qu'ils assument en se mettant en campagne avec leurs élèves. C'est très vrai, la responsabilité est grande, elle est écrasante : au départ, les parents remettent à l'instituteur leurs enfants, c'est-à-dire ce qu'ils ont de plus précieux dans ce monde, leur chair et leur sang, suivant l'expression d'un homme d'école neuchâtelois[1] auquel je me suis toujours plu à rendre hommage pour son bon sens en matière pédagogique ; le maître se met en route avec ses élèves bien vivants, bien portants ; qui sait combien rentreront chez eux dans cet état ? Qui sait même si tous ceux qui partent, joyeux et empressés, reverront leurs parents au soir de cette même journée ? Voilà ce que tout maître peut se dire au moment où la classe s'éloigne de la ville, voilà ce qui en arrête beaucoup dans la pratique des courses scolaires ; je connais même des instituteurs qui, pour ce seul motif, n'entreprennent jamais une course avec leurs élèves.

Il est un fait certain, c'est que nous sommes entièrement responsables de la santé *et de la vie* des enfants qui nous sont confiés, et il importe de se le dire et de s'en pénétrer. Quelle que soit la manière dont la course est organisée, quelles que soient les précautions prises, il n'en reste pas moins vrai que, dans l'esprit du public comme dans celui des parents, tout accident arrivé à un élève dans une course scolaire sera imputé au maître, quand bien même l'accident en question ne serait dû qu'à la désobéissance de celui qui en souffre.

Mais cette responsabilité, que nous conserverons toujours, peut être diminuée en la partageant avec d'autres personnes : il est, par exemple, bien facile d'inviter les parents des élèves à se joindre à la classe pour prendre part à la course ; ce sont des témoins qui pourront au besoin prendre la défense de l'instituteur et certifier que toutes les précautions nécessaires ont été prises. Ces parents peuvent en outre aider le maître dans la surveillance incessante qu'il doit exercer en course.

Ne serait-ce pas le moment d'émettre un vœu dont on parle souvent, vœu en vertu duquel nous désirons voir les membres des Commissions scolaires se joindre à nous dans nos promenades d'écoles ? Ces messieurs prendraient ainsi une part de notre responsabilité, ils nous seraient d'un grand secours, ils jugeraient de la peine que nous nous donnons pour nos élèves, et je ne crains pas d'affirmer qu'eux aussi jouiraient de ces parties de plaisir.

La responsabilité qu'un instituteur assume en entreprenant une course scolaire est très grande, mais nous venons de voir qu'elle peut être partagée ; et même si l'instituteur est seul à conduire sa classe, je ne crois pas que la seule idée, le seul sentiment de sa responsabilité puisse le retenir. Comme nous l'avons vu, les accidents ne constituent jamais qu'une éventualité : on ne s'abstient pas totalement de l'usage d'une chose bonne en elle-même parce qu'il pourrait peut-être arriver que cette chose présentât

[1] M. Ed. Clerc, à la Chaux-de-Fonds.

par ci par là quelques dangers plus ou moins improbables ; des accidents de chemin de fer se produisent chaque année, et cependant il n'est personne qui, pour ce seul motif, néglige complètement ce mode de locomotion ; on n'entreprendrait quoi que ce soit si l'on voulait être sûr de jouir en tout et partout d'une sécurité absolue. Donc, agissons avec prudence, prenons toutes les précautions possibles, puis confions-nous en Dieu et mettons-nous en route. Voilà dix ans que je fais des courses scolaires sans avoir eu d'accidents à déplorer.

La perte de temps et la responsabilité sont les seuls inconvénients sérieux des courses scolaires, et encore peuvent-ils être bien atténués, ainsi que nous venons de le voir. Parmi les inconvénients de moindre importance, je signale les *dépenses* que l'on fait en promenade. Les courses d'un après-midi se font sans bourse délier : les élèves emportent quelques vivres et chacun se rafraîchit aux fontaines. Quant aux courses d'une journée entière, dans lesquelles on voyage souvent en chemin de fer, en bateau à vapeur ou en voiture elles n'occasionnent que des dépenses minimes si les élèves se munissent de vivres pour la journée. Les enfants nécessiteux ne sont point exclus de ces parties de plaisir par le fait de leur pauvreté : il suffit d'inviter les enfants de familles aisées à fournir une cotisation plus forte que celle qui est réellement due ; il est bien rare que l'instituteur n'obtienne pas de cette manière une somme plus que suffisante pour permettre à la classe entière de prendre part à la course.

Un autre moyen d'éviter des dépenses aux élèves pauvres consiste dans la création de fonds spéciaux en faveur des courses scolaires ; je recommande vivement la création d'un fonds semblable dans les localités où cette institution n'existe pas encore.

Voici encore un dernier inconvénient que je tiens à signaler : plusieurs élèves, pour un motif ou pour un autre, n'obtiennent pas de leurs parents l'autorisation de prendre part à la course scolaire projetée ; il faut garder un petit frère, aider la mère de famille, faire quelques commissions, ou bien l'on n'a pas d'habits convenables ou de chaussures assez fortes, ou bien encore c'est une maman qui craint pour son cher petit les fatigues et les dangers d'une trop longue excursion. C'est une bien grande déception, un bien grand sujet de tristesse pour les non participants. Il existe heureusement un bon moyen d'obvier à ce dernier inconvénient : c'est de prendre l'adresse des petits malheureux en question et d'aller intercéder pour eux auprès du père de famille, ce qui réussit neuf fois sur dix.

Conclusion.

Arrivé au terme de cette étude des courses scolaires, il me reste à remercier ceux qui ont eu la patience de me lire jusqu'au bout. Je voudrais avoir fait mieux : je ne me dissimule pas les lacunes et les défauts de mon œuvre que j'espère ne pas défendre avec une susceptibilité d'auteur. Je voudrais laisser dans l'esprit de mes lecteurs la conviction que les courses scolaires présentent des avantages considérables, des dangers peu nombreux et des inconvénients négligeables. Je voudrais avoir engagé plusieurs de mes collègues à entreprendre avec leurs élèves des promenades nombreuses dans lesquelles ils trouveront, j'en suis certain, un réel plaisir.

Enfin, je voudrais par dessus tout avoir convaincu mes lecteurs qu'une qualité indispensable pour réussir dans leur vocation pédagogique, c'est d'aimer leurs élèves d'une affection sincère et profonde, affection que ces derniers ne tarderont du reste pas à leur rendre. Il faut aimer ses élèves

pour entreprendre des courses scolaires, pour sacrifier son congé, son temps, sa peine, son repos, sa tranquillité à ces petits êtres si bruyants, si étourdis, si inconstants, mais si intéressants, si affectueux et pour lesquels après tout nous avons le devoir de nous dévouer.

Et puis, d'ailleurs, nous ne sommes pas sur cette terre pour un si grand nombre d'années ; notre vie est si courte ! tâchons de l'employer à faire quelque bien pendant que nous le pouvons encore !

Neuchâtel, septembre 1888. L. Benoit.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Lausanne, 8 août 1888.

Monsieur F. Roulin, sous-rédacteur de l'*Educateur*.

Permettez-moi quelques observations relativement au compte rendu que vous avez publié sur la séance de la Société pédagogique vaudoise du 29 juin. J'aurais dû vous les communiquer beaucoup plus tôt : malheureusement le temps ne me l'a pas permis.

Il est fâcheux que vous ayez dû rédiger ce compte rendu un peu à la précipitée, car je suis convaincu qu'une plus mûre réflexion vous aurait amené à en modifier sensiblement certaines parties.

Quelle portée peut avoir votre remarque sur le nombre relativement restreint des participants à l'assemblée du 29 juin? Voulez-vous essayer d'affaiblir la portée des décisions prises ? Il faudrait alors établir que les absents étaient en majorité partisans des conclusions de la minorité. Mais la preuve, vous ne pouvez pas la faire, car le vote du 29 juin est la résultante naturelle des votations qui ont eu lieu dans les sections. Il est inutile de vouloir se faire des illusions à cet égard.

Vous faites remarquer que la grande majorité des dames s'est prononcée pour la suppression des Ecoles normales. Et après? Entendez-vous leur dénier le droit de se prononcer sur une question qui les intéresse autant que nous, et allez-vous rééditer le fameux article de l'*Université :* « Cléopâtre a vaincu » ? Permettez-moi de croire que si le vote des dames vous eût donné la majorité, vous n'en auriez pas parlé : en quoi vous auriez eu raison du reste. Les dames qui ont voté sont membres de la Société, et jouissent des mêmes droits que nous.

Ce ne sont que les accessoires de la question qui m'occupe : arrivons au principal.

Avez-vous pris garde, Monsieur le sous-rédacteur, que certains arguments prêtés par vous aux défenseurs du rapport général sont tout simplement des injures? Je suis assuré que telle n'a pas été votre intention ; cependant on pourrait s'y tromper.

Qui a dit que les soutiens de l'Ecole normale ne sont que des amis du recul? Un des orateurs de la majorité a, il est vrai, conjuré tous les amis du progrès de voter les conclusions du rapport. Mais nous étions d'autant moins dans le cas de vous taxer d'amis du recul que les propositions de la minorité contenaient la demande de sérieuses améliorations. L'argument que vous nous prêtez doit donc reposer sur une erreur d'interprétation.

Vous nous faites affirmer que « les Ecoles normales ne sont point susceptibles de perfectionnement et qu'elles sont, par leur nature même, condamnées à l'immobilisme le plus absolu. » Seriez-vous assez bon pour m'apprendre qui a pu proférer une sottise de ce calibre?

Personne n'a avancé que les Ecoles normales ne sont pas susceptibles de perfectionnement, ce qui eût été un non-sens. Mais j'ai dit moi-même, ce que beaucoup pensent sans l'exprimer, que ces perfectionnements, *on ne les fera pas*. Le sens est fort différent, vous en conviendrez.

Si vous me demandez comment j'en suis arrivé à émettre une telle affirmation, je répondrai que le passé est là pour nous montrer comment, depuis quelque vingt ans surtout, on en use envers l'Ecole normale; et ce passé me rend sceptique à l'égard des réformes à venir.

Les institutions valent surtout ce que valent les hommes: or je demande où sont les vrais pédagogues, les hommes modèles, les professeurs experts dans l'art d'enseigner, qui ont été appelés dans cet établissement dans les vingt dernières années. Il y en a eu, et ceux-là, tout le monde leur rend justice; mais combien sont-ils?

Voilà ce que beaucoup se disent; et ils font la comparaison avec l'Académie, où l'on se préoccupe surtout de chercher des hommes capables pour les places à remplir, et non, comme à l'Ecole normale, de chercher des places pour caser les hommes. — Etonnez-vous qu'après cela nous n'ayons pas grand espoir dans l'avenir de l'établissement actuel pour la formation du corps enseignant.

D'aucuns trouveront que nous n'avons guère confiance dans l'autorité supérieure. C'est une erreur. Nous savons, — et le projet de loi sur l'instruction primaire nous en est une preuve, — que M. le chef du département de l'Instruction publique entend marcher résolument dans la voie du progrès. Mais les hommes passent et les institutions restent; les abus surtout, car il n'y a rien de si vivace. Puis c'est toujours difficile de toucher à des situations acquises, surtout quand il s'agit d'hommes qui s'agitent beaucoup pour faire croire au pays qu'ils sont utiles à quelque chose. L'avenir prouvera si nous avons tort.

Si vous me le permettez, dans un prochain article j'examinerai les propositions de la minorité au point de vue de leurs résultats pratiques éventuels.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. Genillard.

Nous ignorons comment nos lecteurs goûteront cette reprise des hostilités à propos d'*une question vaudoise résolue*, comme l'appelle notre honorable correspondant, M. E. Trolliet.

Après l'étude faite dans les sections de district, après les nombreux et volumineux articles publiés, après le rapport si concluant — mal avisé qui ose en douter! — présenté à l'assemblée du 29 juin et la discussion qu'il provoqua, il nous paraissait que la lumière était faite dans tous les esprits et qu'il n'y avait qu'à attendre la décision de l'autorité compétente. M. Genillard — après longue réflexion — en a décidé autrement; nous aurions mauvaise grâce de refuser à nos lecteurs le plaisir de jouir de la leçon qu'il nous donne avec autant d'autorité que d'amabilité.

Notre honorable censeur nous permettra-t-il de répondre quelques mots aux graves reproches qu'il nous adresse? — C'est possible. Essayons :

Nous avons constaté que l'assemblée du 29 juin était peu nombreuse.

Quelle insinuation perfide! Dire que 250 personnes sur mille, c'est peu, alors que la question sur laquelle il s'agit de se prononcer est capitale, c'est impardonnable, peut-être; mais est-ce oui ou non rester dans la vérité?

Le vote des dames, qui a donné la majorité aux partisans de la suppression des Ecoles normales, a surpris beaucoup de gens; nous l'avons signalé sans aucun commentaire, sans aucune amertume, bien que nous eussions été heureux qu'il eût fait pencher la balance de notre côté, et nous l'aurions constaté sans honte et sans regret, n'en déplaise à M. Genillard qui, lui, n'en aurait pas parlé. Mesdames les institutrices, nos collègues, savent que nous avons été des premiers à les associer aux travaux des conférences et à leur faire dans nos réunions une place et une position égale à celle des instituteurs, et cela bien avant que M. Genillard se fût enflammé pour les intérêts du corps enseignant primaire, d'un zèle d'autant plus ardent qu'il est plus récent.

Les réflexions prolongées de M. le rapporteur général lui ont fait constater — avec une délicatesse qui l'honore — que certains arguments présentés, que certaines paroles prononcées par des orateurs de la majorité n'étaient pas des modèles de courtoisie envers des collègues qui ne partageaient pas leurs idées. Il en a été peiné et s'est demandé comment il pourrait en détruire l'effet désagréable. Il n'a pas trouvé de moyen plus honnête que de nous accuser, nous, d'insulter les défenseurs du rapport général! Et voyez de quelle manière habile! L'injure ne consiste point à représenter des collègues comme des ennemis du progrès et des intérêts du corps dont ils font partie; l'injure! c'est le fait d'avoir relevé ces procédés de discussion! Ce n'est pas nous qui avons sujet de nous plaindre des choses désagréables qui nous ont été dites; ce sont ceux qui les ont prononcées publiquement qui nous font un grief de les avoir publiées!

N'est-ce pas un comble? F. Roulin.

GENÈVE

Les travaux manuels dans les écoles de Genève.

(Fin.)

Les travaux manuels sont en voie de conquérir dans l'enseignement élémentaire la place qui leur est due; ils rendront certainement de grands services, toutefois, à une condition, c'est qu'on leur demande ce qu'ils peuvent et doivent donner, mais rien de plus.

Pendant bien des années, les amis des travaux manuels à l'école ont eu à combattre les sophismes des doctrinaires, les railleries des sceptiques et l'apathie des routiniers par excellence: les indifférents. Aujourd'hui, ils ont à surveiller et à réprimer le zèle immodéré des néophytes; ils ont à craindre presque autant l'engouement actuel que l'inintelligente opposition du temps passé.

Il est donc bon de rappeler souvent que, si les travaux manuels doivent avoir leur place dans les écoles primaires et secondaires, au même titre que le français, l'arithmétique, etc., ils ne doivent point constituer une branche gourmande capable de rompre l'équilibre nécesssaire entre toutes les parties de l'enseignement.

Pour beaucoup de personnes, les travaux manuels, c'est la menuiserie : manier le rabot et la scie, rendre les enfants de nos écoles capables de faire toutes les réparations qui peuvent se présenter à la maison, même faire des meubles; en un mot, sortir de l'école *menuisier;* voilà l'idéal.

Or, le travail du bois n'aura jamais qu'une place très restreinte à l'école primaire. Pour manier la scie et le rabot, il faut une force physique que ne possèdent pas les enfants au-dessous de douze ou treize ans. Il est donc nécessaire de chercher dans d'autres exercices le développement de l'adresse de la main, de la sûreté du coup-d'œil et du goût, qui est le but auquel tend l'enseignement des travaux manuels.

Pour les enfants du degré inférieur, c'est-à-dire de six à neuf ans, les exercices frœbelliens seront encore les plus profitables : pliage, tissage, collage, enfilage des perles, et joignons-y, quand ce sera possible, le modelage.

Dans le degré moyen et le degré supérieur, je crois que la base de l'enseignement sera le cartonnage, le travail du fil de fer, et le travail du bois *au couteau*.

Le pliage, le tissage et le cartonnage développent l'adresse des doigts, exercent le coup d'œil et contribuent à former le goût ; mais ils n'appliquent guère que les lignes droites et les formes géométriques. Le fil de fer permet l'emploi des lignes courbes de toutes les sortes ; l'emploi du fil de fer enseigne le maniement de la *pince*, outil essentiel dans les localités horlogères de la Suisse romande. Comme les travaux du papier et du carton, ceux du fil de fer n'exigent pas de locaux spéciaux, pas de mise en train coûteuse, deux conditions de réussite. Ils sont, en réalité, faciles à exécuter et présentent très vite à l'enfant des résultats appréciables, puisqu'il peut, presque dès le début, reproduire des dessins géométriques et confectionner de petits objets usuels. Le maître trouvera lui-même une foule de formes artistiques et les bazars lui fourniront à peu de frais des modèles d'objets usuels.

Un point encore sur lequel l'attention ne s'est pas portée jusqu'ici, c'est l'introduction à l'école de la *solidarité industrielle*.

Je voudrais qu'à côté du travail individuel dans lequel l'enfant produit à lui seul un objet entier, on organisât, dans une même école, la *division du travail*, c'est-à-dire le travail collectif. Suivant les objets à confectionner, ce serait la division supérieure qui ébaucherait et la division moyenne qui achèverait ; dans d'autres cas, le contraire aurait lieu. On donnerait, de cette manière, à nos élèves, une première idée du travail des fabriques ; on pourrait appliquer le même principe de la division du travail dans la même classe, en chargeant plusieurs enfants de la confection d'un même objet et en subdivisant entre eux les travaux successifs qu'en comporte l'exécution.

Nous ne pourrons jamais trop tôt faire comprendre aux enfants que la vie sociale tout entière est une œuvre de solidarité à laquelle chacun doit concourir selon ses moyens.

En parlant de l'utilité des travaux en fil de fer pour les localités horlogères, j'ai voulu indiquer que cette nouvelle branche d'enseignement doit avoir quelque rapport avec les industries prédominantes d'une contrée.

On enseigne partout le dessin ; mais, comme application, nous voyons les modèles différents à la ville qu'à la campagne ; ainsi doit-il en être des travaux manuels. Ils varieront suivant les occupations générales des habitants.

Dans les écoles des contrées exclusivement agricoles, pourquoi n'aurait-on pas en vue les manches d'outils, les réparations des instruments, en un mot, pourquoi ne viserait-on pas plus au charronnage qu'à la menuiserie ? Pourquoi ne s'appliquerait-on pas à la vannerie, qui constitue un travail facile et propre ?

Posons comme principe que tout ce qui concourt au but éducatif que nous avons en vue doit être admis comme travail manuel, surtout si, en même temps, ce travail peut avoir une certaine utilité pour les enfants et leurs familles.

Le plus grand danger que puisse courir l'enseignement des travaux manuels, c'est d'être trop systématisé, trop unifié; il risquerait de devenir machinal et ennuyeux.

Pour que cet enseignement reste un élément de vie et d'activité dans l'école, il est indispensable qu'une fois les lignes générales tracées par les programmes, suivant les besoins de chaque contrée, une grande liberté soit laissée à l'initiative et à l'intelligence des maîtres et des élèves. A cette condition seulement nous réussirons. B. Dussaud.

PARTIE PRATIQUE

Examens pour le brevet d'instituteurs primaires.

(Suite.)

B. A Lausanne. (Avril 1888.)

b. *Aspirants.*

Un négociant a placé dans son commerce une somme de 72 000 fr. qui lui procurent un bénéfice net de 11 $^3/_4$ $^0/_0$; sur ce bénéfice il prélève fr. 15 par jour (année 365 j.) pour l'entretien de son ménage et il place à la fin de chaque année les $^3/_5$ de ce qui lui reste à 3 $^1/_2$ $^0/_0$ et à intérêts composés. A la fin de la 15me année, il retire le tout et avec ce capital, il achète une vigne au prix de 350 fr. l'are.

1° On demande la contenance de cette vigne en ares?

2° Combien elle devrait rapporter annuellement d'hectol. de vin par hectare à fr. 0,45 le litre pour que le capital employé à l'achat rapporte le 8 $^0/_0$?

(La 1re réponse doit être calculée à 1 m² près et la 2me à 1 centilitre près.)

Rép : 1° ares 98,73; 2° hl. 62,225.

COMPTABILITÉ

a) *Aspirantes.*

Faire le brouillard et le journal en partie simple des articles suivants : Le 1er mars 1888, je vends à M. Favrat 23 kg. de café à fr. 2,15 le kg. et 2 caisses de sucre scié, pesant brut chacune 30 kg., tare 2 $^0/_0$ à fr. 0,65 le kg.

Le même jour, je reçois de M. Perret, à Yverdon, 4 caisses de sucre scié, pesant brut chacune 30 kg., tare 2 $^0/_0$ à fr. 0,58 le kg. et 2 sacs de café pesant brut chacun 49 kg., tare 2 $^1/_2$ $^0/_0$ à 170 fr. les 100 kg., payables à 3 mois ou au comptant, sous escompte de 6 $^0/_0$

Le 5 dit, M. Favrat me paie ma facture du 1er. Je lui fais un rabais de 5 $^0/_0$. Le même jour, la vente au comptant du 1 au 5 s'est élevée à 107 fr. — le 7, je paie la facture de M. Perret; il me fait l'escompte convenu. Le 10, je paie le loyer du magasin du 1er janvier au 1er juillet, à raison de 1000 fr. l'an.

b) *Aspirants.*

Le 30 juin 1887, le compte-courant de Dentan chez Clavel soldait par fr. 184,60 au débit du premier. Le 11 juillet, Dentan verse 750 fr. ; le

23 août, il remet à Clavel une lettre de change sur Lyon de 980 fr. au cours de 99 $^1/_2$, valeur 23 septembre. Le 17 septembre, Dentan prélève 325 fr. ; — le 9 octobre, Clavel remet à Dentan une lettre de change sur Londres de 28 L. 15 sh. au cours de fr. 25,20, valeur 19 octobre. Le 11 novembre, Dentan verse en espèces fr. 857,60. Le 30 novembre, Clavel paie pour Dentan une lettre de change sur Berlin de 162 marks, au cours de fr. 124,50. Enfin, le 8 décembre, Clavel remet à Dentan une lettre de change de 720 fr. sur Paris au pair, valeur 17 janvier.

Dresser le compte que Clavel remet à Dentan, arrêté au 31 décembre 1887, intérêts réciproques à 3 $^0/_0$; commission $^1/_4$ $^0/_0$ sur le crédit, année commerciale. Employer la méthode rétrograde et négliger les deux derniers chiffres de chaque nombre.

(Solde créditeur à nouveau au 31 décembre fr. 433,07.)

Ecoles normales du canton de Vaud.

I

Examens d'admission en 1888.

A. *Filles.*

Composition : a. *L'école.* — b. *Un jardin.*

DICTÉE

Saint-Pétersbourg.

Pétersbourg ! voilà un cri qui fait bondir le cœur de tous ceux qui ont accompli ce fastidieux voyage. Pétersbourg ! c'est la cité magnifique, rêvée et souhaitée depuis le départ de Berlin ; c'est l'éblouissante vision qui passait et repassait sans cesse devant l'imagination, durant ce demi-sommeil de trois jours. Est-on déçu, quand le rêve devient une réalité ? Oui, diront les uns ; non, dira le plus grand nombre. Mais, il est certain que l'apparition subite de cette fastueuse capitale, campée au milieu d'un désert et de tristes lagunes, produit sur tous un effet saisissant, et vraiment, on y est si peu préparé par les forêts et les marais qui la précèdent. On arrive vers le soir ; une buée rose enveloppe la ville, et on ne distingue d'abord que la gare, immense bâtiment d'une somptuosité un peu banale, comme toutes les gares, un de ces vestibules de capitale, avec ses encombrements de bagages, ses effarements de gens pressés, et qui se cherchent. ces longues files de voitures et d'omnibus d'hôtels, dont les cochers vous font des signes et vous appellent.

Ne les écoutez pas ; confiez vos malles et vos paquets aux portiers de la gare ; vous les ferez prendre quand vous aurez trouvé votre gîte, et allez à pied ; livrez-vous au hasard ; le hasard est quelquefois un excellent cicerone, et, s'il vous égare un peu, il vous amuse beaucoup.

B. *Garçons.*

Composition : *Un jour de foire.*

DICTÉE

Sur les côtes d'Afrique et sur le littoral de la Méditerranée, des grains de poussière presque imperceptibles isolément, donnent une preuve bien remarquable de l'existence d'un grand courant de retour dans les hautes régions de l'atmosphère. Parfois, il tombe du ciel une pluie de poussière

jaune ou rouge et semblable à de la brique pilée. Des navires qui se trouvaient dans les parages du cap Vert, sur les côtes du Maroc, ou dans les eaux de la Méditerranée, ont eu leur pont et leur voilure entièrement saupoudrés de ces molécules ténues. De même, dans le voisinage des forêts de pins, le sol et la surface des ruisseaux sont couverts d'une poudre jaune qui est le pollen des arbres. Humboldt, qui eut l'occasion d'observer une pluie de poussière au milieu de l'Atlantique, croyait qu'elle était composée de grains siliceux, enlevés par les tourbillons de vent aux plages du Sahara; quant aux matelots, témoins de ce phénomène, ils n'y voient tout simplement qu'une pluie de soufre. Il est certain que ces myriades d'organismes, soulevés dans les hauteurs des airs par le courant ascendant de l'Equateur, ont trouvé au-dessus des vents alizés un courant de retour qui leur a fait franchir l'immense bassin de l'Atlantique, pour les porter sur les côtes de l'Afrique ou même de l'Europe, jusque dans le bassin du Rhône.

II

Examens de promotions en 1888.

Elèves régentes (2me classe).

Composition : A. *La fête de ma mère.* — B. *Si j'étais petit oiseau.*

DICTÉE

Le jour de la fête, le temps était doux, mais nébuleux ; il fallait que la nature répondit à l'attendrissement de tous les cœurs. L'enceinte choisie pour les jeux est entourée de collines parsemées d'arbres, et des montagnes à perte de vue sont derrière ces collines. Tous les spectateurs, au nombre de près de six mille, s'assirent sur les hauteurs en pente, et les couleurs variées des habillements ressemblaient, dans l'éloignement, à des fleurs parsemées dans la prairie. Jamais un aspect plus riant ne put annoncer une fête ; mais, quand les regards s'élevaient, des rochers suspendus semblaient, comme la destinée, menacer les humains au milieu de leurs plaisirs. Cependant, s'il est une joie de l'âme assez pure pour ne pas provoquer le sort, c'était celle-là.

Lorsque la foule des spectateurs fut réunie, on entendit venir de loin la procession de la fête, procession solennelle, en effet, puisqu'elle était consacrée au culte du passé! Une musique agréable l'accompagnait ; les magistrats paraissaient à la tête des paysans ; les jeunes paysannes étaient vêtues selon le costume ancien et pittoresque de chaque canton ; les hallebardes et les bannières de chaque vallée étaient portée en avant de la marche par des hommes à cheveux blancs, habillés précisément comme on l'était il y a cinq siècles, lors de la conjuration du Rütli. Une émotion profonde s'emparait de l'âme en voyant ces drapeaux si pacifiques qui avaient pour gardiens des vieillards.

Elèves régents (4e classe).

Composition : A. *Visite à un ami demeurant à la campagne.*

B. *La cabane du pauvre.*

2e classe

DICTÉE

Souvent, pendant une demi-heure, on entend derrière la montagne un tintement de clochettes ; ce sont des troupeaux de chèvres qui changent

de pâturage. Il y en a quelquefois plus de mille. Au passage des ponts, on se trouve arrêté jusqu'à ce que toute la caravane ait défilé. Elles ont de longs poils pendants qui leur font une fourrure; avec leur manteau noir et leur grande barbe, on dirait qu'elles sont habillées pour une mascarade.

Leurs yeux jaunes regardent vaguement, avec une expression de curiosité et de douceur. Elles semblent étonnées de marcher ainsi en ordre sur un terrain uni. A voir cette jambe sèche et ces pieds de corne, on sent qu'elles sont faites pour errer au hasard et pour sauter sur les rochers. De temps en temps, les moins disciplinées s'arrêtent, posent leurs pattes de devant contre la montagne, et broutent une ronce ou la fleur d'une lavande. Les autres arrivent et les poussent; elles repartent la bouche pleine d'herbes, et mangent en marchant. Toutes les physionomies sont intelligentes, résignées et tristes, avec des éclairs de caprice et d'originalité. On voit la forêt de cornes s'agiter au-dessus de la masse noire, et les fourrures lisses luire au soleil. Des chiens énormes, à poil laineux, taché de blanc, marchent gravement sur les côtés, grondant lorsqu'on approche. Le pâtre vient derrière, dans sa cape brune, avec le regard immobile, brillant, vide de pensées, qu'ont ses bêtes, et toute la bande disparaît dans un nuage de poussière d'où sort un bruit de bêlements grêles.

Elèves régents (3e classe).

Composition : A. *De la valeur et de l'emploi du temps.*

B. *Des quatre saisons et des quatre âges de l'homme.*

DICTÉE

2e Série

Le cygne.

Les anciens ne s'étaient pas contentés de faire du cygne un chantre merveilleux. Seul entre tous les êtres qui frémissent à l'approche de leur destruction, il chantait encore au moment de son agonie, il préludait par des sons harmonieux à son dernier soupir. C'était, disaient-ils, près d'expirer et faisant à la vie un adieu tendre et triste, que le cygne rendait des accents si doux et si touchants, et qui, pareils à un léger et douloureux murmure, d'une voix basse, plaintive et lugubre, formaient son chant funèbre; on entendait ce chant lorsque, au lever de l'aurore, les vents et les flots étaient calmés; on avait même vu des cygnes expirant en musique et chantant leurs hymnes funéraires.

Nulle fiction, en histoire naturelle, nulle fable n'a été plus célébrée, plus répétée, plus accréditée; elle s'était emparée de l'imagination vive et sensible des Grecs : poètes, orateurs, philosophes même, l'ont adoptée comme une vérité trop agréable pour vouloir en douter. Il faut bien leur pardonner leurs fables; elles étaient aimables et touchantes; elles valaient bien de tristes, d'arides vérités; c'étaient de doux emblèmes pour les âmes sensibles. Les cygnes, sans doute, ne chantent point leur mort; mais, toujours, en parlant du dernier essor et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre, on rappellera avec sentiment cette expression touchante : « C'est le chant du cygne. »

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

Compositions / 1 au bord du ruisseau
2 un vieux château
3 Histoire d'un grain de

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

Vient de paraître :

Etudes sur le XIXme siècle, Giacomo Leopardi. — Les Préraphaélites anglais. — Richard Vagner et l'esthétique allemande. — Victor Hugo. — Garibaldi. — Les véristes italiens. — M. E. de Amicis. — La jeunesse de Cavour par Edouard Rod professeur à l'Université de Genève. Un volume in-12 3 fr. 50.

La Suisse inconue par Victor Tissot. I De Paris à Chiavenna. — II L'Engadine. — III De l'Inn au Rhône. — IV Le Valais. — V Dans la Gruyère. Un volume in-12 3 fr. 50.

JURA BERNOIS

MISES AU CONCOURS

La Ferrière. IIe classe (moyenne) mixte ; fr. 840 Inscription jusqu'au 18 septembre.
Orvin. IIIe classe (élémentaire) ; fr. 640. Inscription jusqu'au 18 septembre.
Renan. Ve » » fr. 750. » » 18 »
St-Imier. Ire classe B, de garçons ; fr. 1800. Inscription jusqu'au 29 sept.

Le Semeur, revue littéraire et artistique.

Sommaire du No du 10 septembre. — Un poète pessimiste, Joséphin Soulary, par M. Eugène Massebiau. — Poésies, par MM. Henry Gréville, Louis Tiercelin, Mme Sabine Mancel, Louis Lasseur de Ranzay et M. Maurice Faulcon. — Une ascension manquée, par M. Virgile Rossel. — A propos de bottes, par M. Adolphe Badin. — Un historien : Chatelauze et le cardinal de Retz, par M. G. d'Heylli. — Les écrivains et les artistes chez eux : Le comte de Clermont-Gallerande, par M. Gabriel Audiat. — Variété : Comment arriva le désastre de Trafalgar, par M. Emile Dujon. — La croix des suppliciés, par M. Charles Buet. — Les petits chefs-d'œuvre : *Liber esto*, par M. Joséphin Soulary. La mare, par Mlle Alice de Chambrier. Séparation, par M. Ernest Bussy. — Les livres : Beaumarchais et son œuvre, par M. Henri Fauvel. — Curiosités : Les créanciers, par M. Charles Monselet. La chanson du fer, par Léon Gambetta. — Les pensées du Semeur. — Ce qui se passe. — Journaux et revues.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Publications nouvelles:

La seconde jeunesse, journal d'un poète, par Virgile Rossel, 3 fr. 50.
Providence et foi, méditations sur quelques sujets bibliques, par C. Wagner-Groben, 3 fr.
Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. Pasche. Nouvelle édition. Première partie, 1 fr.
Manuel d'histoire biblique, par A. Montandon, pasteur. Quatrième édition, 1 fr. 20.
Seconds exercices de lecture, par C.-W. Jeanneret, 10me édition, 1 fr. 20.
Petit vocabulaire avec premières leçons de choses et de grammaire, par le même. 7me édition, 70 cent.

SOUS PRESSE:

Neiges d'antan, par T. Combe, avec illustrations par A. Bachelin et F. Huguenin-Lassauguette.
Le livre du jeune homme, par un père de famille.
Les contradictions de la Bible. Essai d'apologétique biblique, par Th. Gay, docteur en théologie.

TECHNIKUM du canton de Zurich à WINTERTHOUR

Ecole professionnelle pour l'enseignement *de l'architecture, de la mécanique, de l'électricité industrielle, des arts industriels, de l'arpentage et du commerce.*

Le semestre d'hiver commencera le 1er octobre.

S'adresser à la Direction. (M-6307-Z)

Recueil des questions de calcul écrit et de calcul mental proposées dans les examens fédéraux des recrues, durant les années 1880-1887, publié par deux experts pédagogiques. Prix 50 centimes.

Sous ce titre, la librairie Payot vient d'éditer une brochure de 36 pages, contenant 425 questions de calcul écrit et 117 questions de calcul mental avec les réponses. Ces questions sont classées d'après la note qui était attribuée à chacune d'elles et montrent ainsi les exigences des examens des recrues.

Cette publication sera précieuse pour les jeunes gens qui se préparent aux examens et qui tiennent à les subir honorablement; elle rendra également d'excellents services dans les cours complémentaires, ainsi que dans les écoles primaires où elle viendra ajouter à la variété déjà grande des questions d'arithmétique dont le choix s'épuise si rapidement. F. R.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 19. — 1er octobre 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET,** professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin,** secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet,* à *Neuchâtel,* tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin,* à *Lausanne,* ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire,* à *Lausanne,* tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire,** secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.* — SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux,* directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud,* instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire,* secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet,* instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin,* secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz,* directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset,* instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. E. Voisard, inst. à l'école de Battant, Besançon (Doubs); Mlle Couleru, Herts (Angleterre) pour l'abonnement de 1889.

Caisse de secours. Reçu, avec remerciements, 2 fr. d'un généreux anonyme, instituteur vaudois.

VAUD

Ecoles primaires.

APPELS

RÉGENTES

Bex. Classe mixte ; fr. 900 par an. — Inscriptions au 4 octobre.
Gryon. 2me classe mixte ; fr. 900 par an. — Inscriptions au 4 octobre.
Ependes. Classe temporaire ; fr. 300. — Inscriptions au 10 octobre.
Château-d'Œx. Classe temporaire de *Gérignoz ;* fr. 450. — Inscriptions au 12 octobre.
Villars-Epeney. Classe temporaire ; fr. 250. — Inscriptions au 8 octobre.
Ste-Croix. Classe temporaire de la *Gittaz ;* fr. 400. — Inscriptions au 20 oct.
Vufflens-la-Ville. Ecole de dédoublement ; fr. 600 par an. — Inscriptions au 16 octobre.

RÉGENTS

Bavois. Classe de garçons ; fr. 1400 par an. — Inscriptions au 4 octobre.
Rovray. Classe mixte ; fr. 1200 par an. — Inscriptions au 8 octobre.
Corbeyrier. Classe mixte ; fr. 1400 par an. — Inscriptions au 12 octobre.
St-Cierges. Classe mixte de *Corrençon ;* fr. 280. — Inscriptions au 18 octobre.

Instruction publique et Cultes.

(Service de l'Instruction publique)

Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse d'études et d'ouvrages du sexe à l'école normale des filles.

Fonctions : 20 heures de leçons par semaine. Surveillance générale de l'établissement.

Avantages ; 2000 francs par an pour toutes choses.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'Instruction publique et des Cultes, jusqu'au 6 octobre, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Gymnase académique.

Un concours est ouvert pour la nomination d'un professeur extraordinaire chargé d'enseigner le latin et le grec au Gymnase. Vingt heures de leçons par semaine au maximum. Traitement : fr. 3600. — La nomination sera faite pour l'année académique 1888-1889.

Adresser les offres au département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 10 octobre 1888, à 6 heures du soir. Les candidats seront avertis dans le cas où un examen serait exigé.